

# ORDRE DU JOUR DU 06 novembre 2018

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane Narbey

**Absent :** M. Clément Rondot

**Excusé :** M. Yannick Nancy

- **Projet de mise en valeur et aménagements du cœur du village, contrat P@C avec le Département du Doubs**

LE BIZOT a 2 projets inscrits dans ce contrat:

- Micro crèche (locaux ancienne école)
- Mise en valeur et aménagement du cœur du village

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par les principes de :

- subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plus-value,
- différenciation : en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Concrètement, le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire du Plateau du Russey, pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Visant à faciliter l'articulation des politiques départementales avec les stratégies et les priorités locales exprimées dans les projets de territoire, ceci dans un souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action publique, ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

- 1<sup>er</sup> axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,
- 2<sup>ème</sup> axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,
- 3<sup>ème</sup> axe : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,
- 4<sup>ème</sup> axe : intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, ...).

Pour le 3<sup>ème</sup> axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département se fera par la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à chaque territoire.

Ainsi, pour le territoire du Plateau du Russey, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 800 000 € (soit 30,69 €/habitant/an).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,

- volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire du Plateau du Russey (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- pour les projets relevant du volet A : 70 % de l'enveloppe (soit 560 000 €),
- pour les projets relevant du volet B : 30 % de l'enveloppe (soit 240 000 €).

Une clause de revoyure est prévue à la fin de l'année 2019 afin de faire le point sur le niveau de mobilisation de l'enveloppe dédiée par le Département à chaque territoire, ce qui permettra, si nécessaire, de procéder à un éventuel ajustement de l'engagement du Département pour répondre aux besoins identifiés.

L'animation du contrat P@C et la prise des décisions nécessaires à sa mise en œuvre relèveront des prérogatives d'une instance de concertation.

Les représentants du bloc communal (communes et EPCI) au sein de l'instance de concertation s'exprimeront au nom de l'ensemble du territoire, pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé avec le Département.

Le contrat P@C du territoire du Plateau du Russey a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI), à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire concerné.

Le conseil municipal :

- prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Plateau du Russey,
- autorise Mme le Maire à signer le contrat.

Concernant le dossier de mise en valeur et d'aménagement du cœur du village, les travaux de lever topographique sont terminés. Mme BETTINELLI nous a remis les plans.

- **Modification des statuts de la CCPR**

Suite au vote du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique, la CCPR a modifié ses compétences et ses statuts afin de pouvoir prétendre à la dotation bonifiée.

Ces modifications consistent pour l'essentiel :

- En un toilettage des statuts entérinant le vote d'opposition à la prise de compétence du PLUI, et à l'ajout de la compétence GEMAPI
- En une prise de compétences de la voirie d'intérêt communautaire et de la politique de la ville.
- Adhésion à l'établissement public foncier par la prise de compétence politique du logement social d'intérêt communautaire.

La CCPR a délibéré favorablement.

Le conseil municipal approuve les statuts modifiés tel que proposés.

- **Dossiers vente de terrain d'aisance**

**M. et Mme VUILLEMIN Robert**

Le géomètre est venu délimiter le terrain le mardi 16 octobre 2018.

Mme Le Maire informe les membres du conseil municipal que M. et Mme VUILLEMIN Robert, domiciliés 7 Rue de la Verdage 25210 LE BIZOT demandent à acheter à la commune du terrain d'aisance, situé entre leur propriété et la forêt communale.

Mme le Maire présente le procès-verbal de mesurage du terrain établi par l'EURL Christophe BOISSENOT, géomètre à Maîche.

L'exposé de Mme le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte d'échanger, au profit de M. et Mme VUILLEMIN Robert une parcelle d'une superficie de 29a 12 ca issue de la parcelle actuellement cadastrée A 282, lieudit « Pilatre et la Verdage » d'une valeur de 9.15 € le mètre carré (tarif du terrain d'aisance) en contrepartie d'une parcelle d'une superficie de 23 ca, issue de la parcelle actuellement cadastrée A N°277, lieudit « Pilatre et la Verdage », d'une valeur de 9.15 € le mètre carré,

La soulte due par M. et Mme VUILLEMIN Robert à la commune est de 26 434.35 €.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil accepte cet échange sous conditions qu'aucune extension ou modification (hormis la démolition complète) ne pourra être apportée aux abris existants situés sur le terrain cadastré actuellement section A N°282.

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme Le Maire pour signer les actes à intervenir.

### **Demande d'achat de terrain d'aisance de M. et Mme MUNIER Benjamin,**

Voisins de M. VUILLEMIN Robert, présents lors de la visite du géomètre, en tant que riverains.

Ils sont intéressés pour acheter le terrain d'aisance, situé derrière chez eux, 5 rue de la Verdage sous réserve de connaître la surface exacte et le prix.

L'exposé de Mme le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- donne un accord de principe pour une cession de terrain d'aisance à M. et Mme MUNIER Benjamin, au prix de 9.15 € le m<sup>2</sup> (tarif du terrain d'aisance).

La surface maximum cédée pourra être d'environ 826 m<sup>2</sup>.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme Le Maire pour signer les actes à intervenir.

Les futurs acquéreurs devront adresser leur accord en mairie avant le 31 décembre 2018.

Passé ce délai, la délibération deviendra caduque.

Aucune nouvelle des autres dossiers.

- **Commission de contrôle des listes électorales, désignation d'un conseiller.**

Suite au REU (Répertoire électoral unique), la commission électorale existante est remplacée par une commission de contrôle communale à partir de 2019

Commission actuelle est composée :

Du Maire

D'un délégué du Préfet

D'un délégué du Tribunal d'instance

Commission de contrôle 2019

D'un conseiller municipal

D'un délégué du Préfet

D'un délégué du Tribunal d'instance

Le conseil municipal désigne M. Stéphane Narbey membre de la commission de contrôle communale qui accepte ses fonctions.

- **Habilitation au Centre de Gestion pour le renouvellement du contrat groupe prévoyance (maintien de salaire des agents)**

Le contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Assureur COLLECTEAM . Le conseil participe à hauteur de 70 % de la cotisation.

Le conseil municipal habilite le Centre de gestion du Doubs à lancer une consultation pour renouveler ce contrat.

- **Décisions modificatives**

### **Remboursement de parts sociales Crédit Agricole**

A la demande de la trésorerie, pour des simplifications administratives, nous avons demandé le remboursement des parts sociales détenues au Crédit agricole, soit 11.69 € pour le budget CCAS ET 76.99 € pour le budget général. Nous avons encaissé au total 79.04 €, soit une moins-value de 9.64 €. Pour prendre ces opérations en comptabilité, il est nécessaire d'avoir des crédits au compte d'investissement recette 024 (cession d'immobilisation).

Pour le budget général, des crédits sont ouverts (pour la cession de terrain de Mme Bernadette ESTERMANN), mais pour le budget CCAS, il est nécessaire d'ouvrir un crédit de 12 € au compte 024. Le conseil est Ok à l'unanimité.

### **Ecritures comptables pour l'achat de la route du lotissement « La scierie »**

Achat à l'euro symbolique

Estimation vénale 1500 €

Pour la prise en charge en comptabilité, il est nécessaire d'avoir des crédits au compte d'investissement dépense 2112-041 (terrain de voirie) et au compte d'investissement recettes 1328-041 (subvention d'équipement) pour la somme de 1499 € ; Ce sont des opérations d'ordre.

Le conseil est OK à l'unanimité.

## **Travaux d'entretien de voirie**

Compte fonctionnement dépenses 61523, prévu 28 000 € réalisé 31 978.62 € d'où un dépassement de 3 978.62 €. Nécessité d'ouvrir 4 000 €, compensé par l'excédent de fonctionnement R002.

Le conseil municipal est OK à l'unanimité.

- **Personnel**

**Accompagnatrice :** Lettre de démission de Marie-Luce pour ce travail. Pour le remplacement une personne s'est proposée. Nous envisageons aussi la possibilité de le faire avec une personne effectuant un service civique.

Appel à **Auréli**e pour le bulletin municipal, et autres

**Fred** mal au dos.

- **Forêt**

La vente de Champagnole du mois de septembre a été boycottée par les marchands de bois, donc le lot de bois de 179 m3 façonnés dans la parcelle 3 est invendu.

La sécheresse a provoqué de nombreux bois scolytés, ce qui sature le marché pour cette fin d'année et sûrement pour 2019.

Réunion des communes forestières

Une vente est prévue à Levier le 14 novembre. Se déroulera t-elle ?

Pour 2018, nous avons échelonné les ventes tout au long de l'année.

Prévu au budget 84 593 €, encaissé 78 842.18 €

Renouvellement du contrat certification PEFC, pour 5 ans

Le contrat arrive à échéance le 31/12/2018, il est nécessaire de le renouveler.

Fixe : 20 €

148 ha x 0.65 € = 96.20 €

Total : 116.20 € pour 5 ans

- **Bail des communaux**

Proposition d'honoraires de M. CHANON Florian, avocat associé pour les collectivités territoriales

Taux horaire 120 €

Estimation 8 h X 120 = 960 € ht (1152 € ttc)

- **Affaires diverses :**

- Vente de terrain en tourbière à Le Bizot / Noël Cerneux
- Travaux du Syded, réception définitive du 06 septembre 2018
- Cérémonie du 11 novembre 2018
- Fêtes de Noël le 15 décembre
- Compte-rendu de diverses réunions :

ENS tourbière des Guillemins  
AG du Syndicat du Haut plateau, sécheresse

Fin de séance à 23h15

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
MAINIER Maryse		NARBEY Stéphane	
TAILLARD Olivier		PONCET Flora	
COINTET Béatrice		RENAUD Marlène	
GUYOT Joëlle		RONDOT Clément	
NANCY Yannick			